Wallonie intérieur SPW

NAMUR, LE 21 JAN. 2019

Département des Politiques publiques locales

Direction de la Législation organique

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 36 32
legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be

A Mesdames et Messieurs les membres des organes représentatifs agréés

A Mesdames et Messieurs les membres des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

A Mesdames et Messieurs les membres des collèges et conseils communaux,

A Messieurs les Gouverneurs de province,

Vos réf. :
Nos réf. : 050204/DirLegOrg/
Annexes(s) : 1

Objet : Tutelle sur les actes des établissements gérant le temporel des cultes - Circulaire relative aux pièces justificatives

Mesdames et Messieurs,

Une circulaire du 12 décembre 2014 précise les règles en matière de tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Par décret du 4 octobre 2018, le Parlement de Wallonie a adopté un décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs locaux.

La modification majeure en ce qui concerne la tutelle sur les décisions des établissements qui gèrent le temporel des cultes concerne les règles en matière de marchés publics et de concession.

Il en résulte que l'annexe à la circulaire du 12 décembre 2014 doit être adaptée.

Vous trouverez, dès lors, en annexe la liste actualisée des pièces justificatives à joindre aux actes soumis à la tutelle.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et de son annexe, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

La Ministre des Pouvoirs locaux,
du Logement et des
Infrastructures sportives

Valérie DE BUE

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Liste des pièces justificatives requises

**** Actes des établissements financés au niveau communal***

TUTELLE GENERALE D'ANNULATION

Article	***Acte concerné***	***Pièces justificatives***	***Adresse***
L3161-4, 1°, a)	Délibération d'attribution de marchés publics de travaux, de fournitures et de services d'un montant excédant ceux repris au tableau visé à l'article L3161-4	1. La délibération relative au choix du mode de passation et l'estimation détaillée du marché 2. Le cahier spécial des charges (uniquement les clauses administratives) 3. Le cas échéant, l'avis de marché publié au BDA et, s'il s'agit d'un marché européen, l'avis de marché publié au JOUE ou les documents attestant de la mise en concurrence 4. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 6. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 7. Le rapport d'analyse des offres 8. Le cas échéant, le rapport du coordinateur sécurité-santé 9. En cas de marché public de travaux pour des travaux à l'édifice du culte, l'avis conforme de l'organe représentatif agréé	SPW Intérieur - Direction territoriale compétente
L3161-4, 1°, b) et c)	Délibération concernant la modification aux marchés publics visés à l'article L3161-4, 1°, a	1. Le pourcentage de la modification par rapport à la valeur initiale du marché 2. Le cas échéant, le pourcentage cumulé de la modification et des modifications antérieures par rapport à la valeur initiale du marché	SPW Intérieur – Direction territoriale compétente
L3161-4, 1°, d.	Délibération relative à la création d'une centrale d'achat	1. La liste des travaux / fournitures / services faisant l'objet de la centrale d'achat 2. L'indication des destinataires de la centrale d'achat 3. Le cas échéant, le projet de convention d'adhésion et/ou les conditions d'adhésion et de fonctionnement de la centrale d'achat	SPW Intérieur – Direction territoriale compétente
	Délibération relative à	1. La liste des travaux/fournitures/services	SPW Intérieur –

Article	Acte concerné	Pièces justificatives	Adresse
	l'adhésion à une centrale d'achat	faisant l'objet de l'adhésion à la centrale d'achat 2. Le cas échéant, la convention d'adhésion	Direction territoriale compétente
L3161-4, 1°, e	Délibération relative à l'attribution à un opérateur économique d'un marché public relatif à un prêt qu'il soit ou non lié à l'émission, à l'achat, à la vente et au transfert de titres ou d'autres instruments financiers dont le montant de la rémunération totale du prestataire excède 200.000 euros	1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. Le cas échéant, l'avis de marché publié (transmettre tous les avis publiés en ce compris ceux éventuellement publiés au BDA et au JOUE) 4. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 6. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 7. Le rapport d'analyse des offres	SPW Intérieur – Direction territoriale compétente
L3161-4, 1°, f	Délibération relative à l'attribution d'une mission de services par le pouvoir adjudicateur à un autre pouvoir adjudicateur ou à une association de pouvoirs adjudicateurs, sur la base d'un droit exclusif dont ceux-ci bénéficient en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives publiées	1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. La référence aux dispositions législatives, règlementaires ou administratives publiées permettant à l'adjudicataire de bénéficier d'un droit exclusif	SPW Intérieur – Direction territoriale compétente
L3161-4, 1°, g	Délibération relative à l'attribution d'un marché public passé avec une personne morale régie par le droit privé ou le droit public dans le cadre d'un contrôle in house au sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	SPW Intérieur – Direction territoriale compétente
L3161-4, 1°, h	Délibération relative à l'attribution d'un marché conclu avec un autre pouvoir adjudicateur sous	1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché	SPW Intérieur – Direction territoriale compétente

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
	la forme d'une coopération horizontale non-institutionnalisée au sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées à l'article 31 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	
L3161-4, 2°	Délibération concernant les opérations immobilières d'achat, de vente, d'échange, de location de plus de neuf ans, la constitution d'hypothèques et de droits réels démembrés, lorsque le montant de l'acte excède 10.000 euros	**Achats** 1. Le cas échéant, la délibération approuvant les modalités/conditions de l'acquisition 2. L'expertise de la valeur vénale de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier 3. L'offre unilatérale de vente ou le compromis rédigé par notaire contenant l'origine de propriété du bien et une condition suspensive de l'expiration du délai de tutelle générale d'annulation 4. Un certificat hypothécaire récent 5. La contenance du patrimoine de l'établissement **Ventes** ***a) de gré à gré*** 1. La délibération approuvant les modalités / conditions de la vente 2. L'expertise de la valeur vénale de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier 3. La liste des mesures de publicités effectuées et des offres reçues 4. La promesse d'acquisition ou le compromis de vente rédigé par notaire contenant l'origine de propriété du bien et une condition suspensive de l'expiration	SPW Intérieur - Direction territoriale compétente

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
		du délai de tutelle générale d'annulation 5. La contenance du patrimoine de l'établissement ***b) publique*** 1. L'expertise de la valeur vénale de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier 2. La contenance du patrimoine de l'établissement 3. Le cahier des charges et conditions générales d'adjudication approuvé par la chambre d'arrondissement des notaires 4. Le cahier des charges et conditions de la vente publique et la délibération l'approuvant **Echanges** 1. La délibération approuvant les modalités/conditions de l'échange 2. L'expertise de la valeur vénale de chacun des biens concernés de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier 3. La liste des mesures de publicités effectuées et des offres reçues 4. La promesse d'échange ou le compromis de vente rédigé par notaire contenant l'origine de propriété du bien et une condition suspensive de l'expiration du délai de tutelle générale d'annulation 5. La contenance du patrimoine de l'établissement 6. Le certificat hypothécaire produit pour le(s) bien(s) reçus en contre-échange	

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
		Baux de plus de 9 ans 1. Délibération d'approbation des conditions a) Les conditions de la location et le cas échéant, le cahier des charges b) L'expertise de la valeur de location, de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier c) L'extrait récent de la matrice cadastrale (bail à ferme) d) La copie de la lettre de renon du locataire sortant (bail à ferme) 2. Délibération d'attribution de la location a) La délibération sub 1) b) La liste des mesures de publicités effectuées et des offres reçues c) Le cas échéant, le projet d'acte authentique ou de contrat **Constitution d'hypothèque** 1. Les conditions de l'engagement financier 2. Le projet d'acte authentique **Constitution de droits réels démembrés** 1. L'expertise de la valeur du droit concerné, de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier 2. La liste des mesures de publicités effectuées et des offres reçues 3. Le projet d'acte authentique ou de contrat 4. La contenance du patrimoine de l'établissement	

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
L3161-4, 3°, a)	Délibération concernant les dons et legs assortis de charges en ce compris les charges de fondation	**Donations** 1. L'acte authentique de donation en expédition 2. La contenance du patrimoine de l'établissement 3. Le cas échéant, expertise de la valeur vénale des biens donnés, de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier ou par un spécialiste des biens concernés 4. Si la donation porte sur un immeuble : certificat hypothécaire récent **Legs** 1. La copie du testament olographe ou authentique et codicilles éventuels 2. La contenance du patrimoine de l'établissement 3. L'attestation du notaire quant à la consistance du legs 4. Le cas échéant, l'attestation communale relative à l'existence d'une concession de sépulture 5. Si le legs porte sur un immeuble : certificat hypothécaire récent 6. L'attestation du notaire quant à l'existence de dispositions prises en faveur d'un autre pouvoir public, d'une asbl En outre, en cas de dons et legs assortis de charges de fondation : 1. L'avis de l'organe représentatif	SPW Intérieur - Direction territoriale compétente
L3161-4, 3°, b)	Délibération concernant les dons et legs sans charge ni charge de fondation mais dont le montant excède 10.000 euros	**Donations** 2. L'acte authentique de donation en expédition 3. La contenance du patrimoine de l'établissement	SPW Intérieur - Direction territoriale compétente

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
		4. Le cas échéant, expertise de la valeur vénale des biens donnés, de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier ou par un spécialiste des biens concernés 5. Si la donation porte sur un immeuble : certificat hypothécaire récent **Legs** 1. La copie du testament olographe ou authentique et codicilles éventuels 2. La contenance du patrimoine de l'établissement 3. L'attestation du notaire quant à la consistance du legs 4. Le cas échéant, l'attestation communale relative à l'existence d'une concession 5. Si le legs porte sur un immeuble : certificat hypothécaire récent 6. L'attestation du notaire quant à l'existence de dispositions prises en faveur d'un autre pouvoir public, d'une asbl	
L3161-4, 4°,	Délibération concernant la construction d'un immeuble à affecter à l'exercice du culte ou au logement du ministre du culte	1. L'avis de l'organe représentatif 2. Les moyens financiers	SPW Intérieur - Direction territoriale compétente
L3161-4, 5°, a.	Délibération relative à l'attribution d'une concession de services ou de travaux	1. La délibération fixant les conditions de la concession 2. Les estimations détaillées de la valeur de la concession (HTVA) au moment de la fixation des conditions et au moment de l'attribution (conformément aux articles 35 et 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession) 3. Les documents contenant les conditions de la concession (cahier des charges et/ou projet de convention) ou les documents de concession au sens de l'article 2, 13° de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession	SPW Intérieur - Direction territoriale compétente

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
		4. L'avis de concession publié (transmettre tous les avis publiés en ce compris, le cas échéant, ceux publiés au BDA et au JOUE) ou le(s) document(s) attestant de la mise en concurrence 5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 6. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 7. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 8. Le rapport d'analyse des offres 9. Le cas échéant, le plan financier prospectif établi par le candidat désigné 10. Le cas échéant, le rapport du coordinateur sécurité-santé (concession de travaux) <u>Si la concession rentre dans les hypothèses prévues par les articles 9 et 10 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession (procédures dites « in house » et « coopération publique-publique ») ou est attribuée à une personne bénéficiant d'un droit exclusif :</u> 1. La délibération fixant les conditions de la concession 2. Les documents contenant les conditions de la concession (cahier des charges et/ou projet de convention) Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées aux articles 9 ou 10 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession ou la référence aux dispositions législatives, règlementaires ou administratives permettant à l'adjudicataire de bénéficier d'un droit exclusif	
L3161-4, 5°, b	Délibération concernant la modification apportée à une concession de services ou de travaux	1. Le cas échéant, le projet de convention modificative 2. Le cas échéant, le pourcentage de la modification par rapport à la valeur initiale de la concession 3. Le cas échéant, le pourcentage cumulé de la modification et des modifications antérieures par rapport à la valeur initiale de la concession	SPW Intérieur - Direction territoriale compétente

TUTELLE SPECIALE D'APPROBATION

Article	***Acte concerné***	***Pièces justificatives***	***Adresse***
L3162-1, §1er, 1°	Délibération in extenso arrêtant le budget	Remarque préliminaire : les pièces justificatives mentionnées ci-dessous sont susceptibles d'être adaptées au travers de la circulaire budgétaire annuelle adressée aux communes. 1. Le document budgétaire 2. Un tableau explicatif sommaire (éventuellement intégré dans le budget) des prévisions budgétaires figurant dans le budget ou la modification budgétaire 3. Un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales (par exemple, tableau fourni par le secrétariat social) 4. Un état détaillé de la situation patrimoniale (patrimoine financier, patrimoine immobilier –le dossier titre-,...) 5. Un tableau des voies et moyens (pour le financement des dépenses extraordinaires 6. Le cas échéant, un relevé des funérailles, mariages et autres célébrations cultuelles privées prévues avec, s'il existe, le document de l'organe représentatif du culte précisant la tarification à appliquer pour ces célébrations cultuelles privées	Conseil communal
L3162-1, §1er, 1°	Délibération in extenso arrêtant les modifications budgétaires	1. Le document budgétaire 2. Un tableau explicatif sommaire (éventuellement intégré dans la modification budgétaire) des modifications budgétaires envisagées	Conseil communal
L3162-1, §1er, 2°	Délibération in extenso arrêtant le compte annuel	1. Le document comptable 2. L'ensemble des factures ou souches : en original pour le conseil communal et en copie pour l'organe représentatif et le cas échéant les autres communes concernées 3. Un relevé périodique des collectes reçues par l'établissement cultuel 4. L'ensemble des extraits de compte 5. Les mandats de paiement 6. Un état détaillé de la situation patrimoniale (patrimoine financier, patrimoine immobilier, ...) 7. Un tableau de suivi et de financement des travaux extraordinaires	Conseil communal

**** Actes des établissements financés au <u>niveau provincial</u>***

TUTELLE GENERALE D'ANNULATION

Article	***Acte concerné***	***Pièces justificatives***	***Adresse***
L3161-8, 1°, a)	Délibération d'attribution de marchés publics de travaux, de fournitures et de services d'un montant excédant ceux repris au tableau visé à l'article L3161-8	1. La délibération relative au choix du mode de passation et l'estimation détaillée du marché 2. Le cahier spécial des charges (uniquement les clauses administratives) 3. Le cas échéant, l'avis de marché publié au BDA et, s'il s'agit d'un marché européen, l'avis de marché publié au JOUE 4. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 6. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 7. Le rapport d'analyse des offres 8. Le cas échéant, le rapport du coordinateur sécurité-santé 9. L'avis conforme de l'organe représentatif agréé (uniquement pour les marchés de travaux à l'édifice consacré à l'exercice du culte)	SPW Intérieur - Administration centrale
L3161-8, 1°, b) et c)	Délibération concernant la modification aux marchés publics susmentionnés	1. Le pourcentage de la modification par rapport à la valeur initiale du marché 2. Le cas échéant, le pourcentage cumulé de la modification et des modifications antérieures par rapport à la valeur initiale du marché	SPW Intérieur - Administration centrale
L3161-8, 1°, d	Délibération relative à la création d'une centrale d'achat	1. La liste des travaux/fournitures/services faisant l'objet de la centrale d'achat 2. L'indication des destinataires de la centrale d'achat 3. Le cas échéant, le projet de convention d'adhésion et/ou les conditions d'adhésion et de fonctionnement de la centrale d'achat	SPW Intérieur - Administration centrale
	Délibération relative à l'adhésion à une centrale d'achat	1. La liste des travaux/fournitures/services faisant l'objet de l'adhésion à la centrale d'achat 2. Le cas échéant, la convention d'adhésion	SPW Intérieur - Administration centrale

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
L3161-8, 1°, e.	Délibération relative à l'attribution à un opérateur économique d'un marché public relatif à un prêt qu'il soit ou non lié à l'émission, à l'achat, à la vente et au transfert de titres ou d'autres instruments financiers dont le montant de la rémunération totale du prestataire excède 200.000 euros	1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. Le cas échéant, l'avis de marché publié (transmettre tous les avis publiés en ce compris ceux éventuellement publiés au BDA et au JOUE) 4. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 6. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 7. Le rapport d'analyse des offres	SPW Intérieur - Administration centrale
L3161-8, 1°, f.	Délibération relative à l'attribution d'une mission de services par le pouvoir adjudicateur à un autre pouvoir adjudicateur ou à une association de pouvoirs adjudicateurs, sur la base d'un droit exclusif dont ceux-ci bénéficient en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives publiées	1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. La référence aux dispositions législatives, règlementaires ou administratives publiées permettant à l'adjudicataire de bénéficier d'un droit exclusif	SPW Intérieur - Administration centrale
L3161-8, 1°, g	Délibération relative à l'attribution d'un marché public passé avec une personne morale régie par le droit privé ou le droit public dans le cadre d'un contrôle in house au sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	SPW Intérieur - Administration centrale
L3161-8, 1°, h	Délibération relative à l'attribution d'un marché conclu avec un autre pouvoir adjudicateur sous la forme d'une coopération horizontale non-institutionnalisée au	1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc.	SPW Intérieur - Administration centrale

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
	sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	3. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées à l'article 31 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	
L3161-8, 2°	Délibération concernant les opérations immobilières d'achat, de vente, d'échange, de location de plus de neuf ans, la constitution d'hypothèques et de droits réels démembrés, lorsque le montant de l'acte excède 10.000 euros	**Achats** 1. Le cas échéant, la délibération approuvant les modalités/conditions de l'acquisition 2. L'expertise de la valeur vénale de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier 3. L'offre unilatérale de vente ou le compromis rédigé par notaire contenant l'origine de propriété du bien et une condition suspensive de l'expiration du délai de tutelle d'annulation 4. Un certificat hypothécaire récent 5. La contenance du patrimoine de l'établissement **Ventes** ***a) de gré à gré*** 1. La délibération approuvant les modalités/conditions de la vente 2. L'expertise de la valeur vénale de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier 3. La liste des mesures de publicités effectuées et des offres reçues 4. La promesse d'acquisition ou le compromis de rédigé par notaire contenant l'origine de propriété du bien et une condition suspensive de l'expiration du délai de tutelle générale d'annulation	SPW Intérieur - Administration centrale

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
		5. La contenance du patrimoine de l'établissement ***b) publique*** 1. L'expertise de la valeur vénale de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier 2. La contenance du patrimoine de l'établissement 3. L'attestation relative à l'absence de conflit d'intérêts 4. Le cas échéant, le cahier des charges et conditions générales d'adjudication approuvé par la chambre d'arrondissement des notaires 5. Le cahier des charges et conditions de la vente publique et la délibération l'approuvant **Echanges** 1. La délibération approuvant les modalités/conditions de l'échange 2. L'expertise de la valeur vénale de chacun des biens concernés de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier 3. La liste des mesures de publicités effectuées et des offres reçues 4. La promesse d'échange ou le compromis d'échange rédigé par notaire contenant l'origine de propriété et une condition suspensive de l'expiration du délai de tutelle générale d'annulation 5. La contenance du patrimoine de l'établissement	

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
		6. L'attestation relative à l'absence de conflit d'intérêts 7. Le certificat hypothécaire produit pour le(s) bien(s) reçus en contre-échange **Baux de plus de 9 ans** 1. Délibération d'approbation des conditions a) Les conditions de la location et le cas échéant, le cahier des charges b) L'expertise de la valeur de location, de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier c) L'extrait récent de la matrice cadastrale (bail à ferme) d) La copie de la lettre de renon du locataire sortant (bail à ferme) 2. Délibération d'attribution de la location a) La délibération sub 1) b) la liste des mesures de publicités effectuées et des offres reçues c) Le cas échéant, le projet d'acte authentique ou de contrat d) L'attestation relative à l'absence de conflit d'intérêts **Constitution d'hypothèque** 1. Les conditions de l'engagement financier 2. Le projet d'acte authentique **Constitution de droits réels démembrés** 1. L'expertise de la valeur du droit concerné, de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier 2. La liste des mesures de publicités	

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
		effectuées et des offres reçues **3.** Le projet d'acte authentique ou de contrat **4.** La contenance du patrimoine de l'établissement **5.** L'attestation relative à l'absence de conflit d'intérêts	
L3161-8, 3°, a)	Délibération concernant les dons et legs assortis de charges en ce compris les charges de fondation	**Donations** 1. L'acte authentique de donation en expédition 2. La contenance du patrimoine de l'établissement 3. Le cas échéant, expertise de la valeur vénale des biens donnés, de moins d'un an réalisée par le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire, géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier ou par un spécialiste des biens concernés 4. Si la donation porte sur un immeuble : certificat hypothécaire récent **Legs** 1. La copie du testament olographe ou authentique et codicilles éventuels 2. La contenance du patrimoine de l'établissement 3. L'attestation du notaire quant à la consistance du legs 4. Le cas échéant, l'attestation communale relative à l'existence d'une concession 5. Si le legs porte sur un immeuble : certificat hypothécaire récent 6. L'attestation du notaire quant à l'existence de dispositions prises en faveur d'un autre pouvoir public, d'une asbl En outre, en cas de dons et legs assortis de charges de fondation : 1. L'avis de l'organe représentatif	SPW Intérieur - Administration centrale
L3161-8, 3°, b)	Délibération concernant	**Donations**	SPW Intérieur -

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
	les dons et legs sans charge ni charge de fondation mais dont le montant excède 10.000 euros	1. L'acte authentique de donation en expédition 2. La contenance du patrimoine de l'établissement 3. Le cas échéant, expertise de la valeur vénale des biens donnés, de moins d'un an réalisée par le bureau de l'Enregistrement ou le Comité d'acquisition d'immeubles ou un architecte, notaire ou géomètre ou agent immobilier inscrit au tableau visé à l'article 3 de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier ou par un spécialiste des biens concernés 4. Si la donation porte sur un immeuble : certificat hypothécaire récent **Legs** 1. La copie du testament olographe ou authentique et codicilles éventuels 2. La contenance du patrimoine de l'établissement 3. L'attestation du notaire quant à la consistance du legs 4. Le cas échéant, l'attestation communale relative à l'existence d'une concession 5. Si le legs porte sur un immeuble : certificat hypothécaire récent 6. L'attestation du notaire quant à l'existence de dispositions prises en faveur d'un autre pouvoir public, d'une asbl	Administration centrale
L3161-8, 4°,	Délibération concernant la construction d'un immeuble à affecter à l'exercice du culte ou au logement du ministre du culte	1. L'avis de l'organe représentatif 2. Les moyens financiers	SPW Intérieur - Administration centrale
L3161-8, 5°, a	Délibération relative à l'attribution d'une concession de services ou de travaux	1. La délibération fixant les conditions de la concession 2. Les estimations détaillées de la valeur de la concession (HTVA) au moment de la fixation des conditions et au moment de l'attribution (conformément aux articles 35 et 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession)	SPW Intérieur - Administration centrale

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
		3. Les documents contenant les conditions de la concession (cahier des charges et/ou projet de convention) ou les documents de concession au sens de l'article 2, 13° de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession 4. L'avis de concession publié (transmettre tous les avis publiés en ce compris, le cas échéant, ceux publiés au BDA et au JOUE) ou le(s) document(s) attestant de la mise en concurrence 5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 6. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 7. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 8. Le rapport d'analyse des offres 9. Le cas échéant, le plan financier prospectif établi par le candidat désigné 10. Le cas échéant, le rapport du coordinateur sécurité-santé (concession de travaux) <u>Si la concession rentre dans les hypothèses prévues par les articles 9 et 10 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession (procédures dites « in house » et « coopération publique-publique ») ou est attribuée à une personne bénéficiant d'un droit exclusif :</u> 1. La délibération fixant les conditions de la concession 2. Les documents contenant les conditions de la concession (cahier des charges et/ou projet de convention) 3. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées aux articles 9 ou 10 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession ou la référence aux dispositions législatives, règlementaires ou administratives permettant à l'adjudicataire de bénéficier d'un droit exclusif	
L3161-8, 5°, b.	Délibération concernant la modification apportée à une concession de services ou de travaux	1. Le cas échéant, le projet de convention modificative 2. Le cas échéant, le pourcentage de la modification par rapport à la valeur initiale de la concession 3. Le cas échéant, le pourcentage cumulé de	SPW Intérieur - Administration centrale

Article	*Acte concerné*	*Pièces justificatives*	*Adresse*
		la modification et des modifications antérieures par rapport à la valeur initiale de la concession	

TUTELLE SPECIALE D'APPROBATION

Article	***Acte concerné***	***Pièces justificatives***	***Adresse***
L3162-1, §2, 1°	Délibération in extenso arrêtant le budget	Remarque : les pièces justificatives peuvent être adaptées au travers de la circulaire budgétaire annuelle adressée aux provinces. 1. Le document budgétaire 2. Un tableau explicatif sommaire (éventuellement intégré dans le budget) des prévisions budgétaires figurant dans le budget ou la modification budgétaire 3. Un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales (par exemple, tableau fourni par le secrétariat social) 4. Un état détaillé de la situation patrimoniale (patrimoine financier, patrimoine immobilier – le dossier titre-,...) 5. Un tableau des voies et moyens (pour le financement des dépenses extraordinaires) Modèle sur le portail des pouvoirs locaux 6. Le cas échéant, un relevé des funérailles, mariages et autres célébrations cultuelles privées prévues avec, s'il existe, le document de l'organe représentatif du culte précisant la tarification à appliquer pour ces célébrations cultuelles privées	SPW Intérieur - Administration centrale
L3162-1, §2, 1°	Délibération in extenso arrêtant les modifications budgétaires	1. Le document budgétaire 2. Un tableau explicatif sommaire (éventuellement intégré dans la modification budgétaire) des modifications budgétaires envisagées	SPW Intérieur - Administration centrale
L3162-1, §2, 2°	Délibération in extenso arrêtant le compte annuel	1. Le document comptable 2. L'ensemble des factures ou souches : en original pour le Gouvernement wallon et en copie pour l'organe représentatif et la province (ou les provinces) 3. Un relevé périodique des collectes reçues par l'établissement cultuel 4. L'ensemble des extraits de compte 5. Les mandats de paiement (modèle sur le portail des pouvoirs locaux) 6. Un état détaillé de la situation patrimoniale (patrimoine financier, immobilier,...) 7. Un tableau de suivi et de financement des travaux extraordinaires (modèle sur le portail des pouvoirs locaux)	SPW Intérieur - Administration centrale

FORMULAIRE SIGNALETIQUE

À annexer à l'envoi de votre dossier à la tutelle

ADRESSE OFFICIELLE DU SIEGE DE L'ETABLISSEMENT CHARGE DE LA GESTION DU TEMPOREL DES CULTES RECONNUS

Numéro BCE :

Nom de l'établissement :
Rue et n° :
Code postal et localité :
Téléphone / GSM :
Adresse mail :

COORDONNEES DES MEMBRES

Président

Nom et prénom
Rue et n° :
Code postal et localité :
Téléphone / GSM :
Adresse mail :

Secrétaire

Nom et prénom
Rue et n° :
Code postal et localité :
Téléphone / GSM :
Adresse mail :

Trésorier

Nom et prénom
Rue et n° :
Code postal et localité :
Téléphone / GSM :
Adresse mail :

Les autres membres (Nom et prénom)

.....
.....
.....
.....
.....

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ETABLISSEMENT

Au choix (biffer les mentions inutiles) :

Adresse officielle – adresse du président – adresse du trésorier

date :